

**PLAN DE MISE EN ŒUVRE PRÉVU POUR L'ANNÉE 1 - 1ER DÉCEMBRE 2016 AU 30 NOVEMBRE 2017**

**NOIR = INFORMATION**

**VERT = MISSION ACCOMPLIE**

**ROUGE = MANQUEMENT**

# ACTION	Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 1 - 1er décembre 2016 au 30 novembre 2017										
	Actions	Beauceville	Saint-Joseph	Saint-Odilon	Saint-Victor	RIM Tring-Jonction	MRC	Commentaires			
		Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Justifications	Prévisions	Montant réel dépensé par année	
ACTIONS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL											
1	Maintenir une ressource qualifiée en prévention des incendies afin d'aider les municipalités à réaliser les objectifs du schéma.	Aucune remise	1er janvier 2015 au 31 décembre 2020	1er janvier 2015 au 31 décembre 2017 (échu)	1er janvier 2015 au 31 décembre 2019	1er janvier 2018 au 31 décembre 2020		Toujours en attente de la résolution d'adoption d'embauche pour Beauceville. En attente de la RIM pour leurs ententes			
17	Appliquer, dans chaque municipalité qui possède un réseau d'aqueduc conforme, un programme d'entretien, de déblaiement et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau, incluant la vérification des pressions et du débit des bornes d'incendie et prévoir leur codification en s'inspirant de la norme NFPA 291.	En continu (pas de programme, ni de résolution)	Bornes inspectées visuellement aucun test d'écoulement, mais par contre prévu en 2018 pour les tests d'écoulement de plus nos bornes sont identifiées avec codes	Dès 2013 et en continu (pas de programme, ni de résolution)	Aucune remise	En continu (pas de programme, ni de résolution)	Le coordonnateur à procéder à la confection d'un programme d'entretien (projet 7)	Toujours en attente d'approbation de programme (projet 7) et éventuellement d'une résolution d'adoption du programme (projet 7)			
18	Établir un mode de communication au niveau de chaque administration municipale permettant d'informer régulièrement le service de sécurité incendie sur les problématiques relatives aux réseaux d'aqueduc et mettre à leur disposition une carte à jour des réseaux.	En continu (aucun rapport de communication)	En place avec les responsables des services lors de rencontres de cadres (aucun rapport de communication)	Le préposé à l'entretien des bornes-fontaines informe le directeur incendie quand il y a un problème. Il devra le faire par écrit en 2018. (Pas de programme, pas de résolution, mais réception d'un rapport)	Aucune remise	Chaque responsable du réseau d'aqueduc des municipalités entre en contact directement avec le chef pompier pour l'informer des problèmes ou des changements au réseau (aucun rapport de communication)		Toujours en attente du rapport de communication annuel		Comme je n'ai pas les chiffres de tous les SSI, je vous réfère à leurs rapports annuels des SSI	
26	Informer régulièrement la MRC sur la mise à jour de la classification des risques présents sur le territoire, notamment dès le changement de vocation tel que défini par le programme d'inspection des risques élevés et très élevés de la MRC.	En continu avec le préventionniste (aucun rapport annuel)	En place avec l'aide du service de l'urbanisme et le TPI et le directeur du service	Dès 2013 et en continu. Réaliser par le préventionniste R3-R4 et le SSI R1-R2. (aucun rapport annuel)	Par le préventionniste (aucun rapport annuel)	Fait à 100% (aucun rapport annuel)		Toujours en attente d'un rapport annuel			
59	Les municipalités et la MRC s'engagent à respecter le suivi de la planification, tel qu'il apparaît au schéma.	Résolutions de chacune des municipalités									

# ACTION	Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 1 - 1er décembre 2016 au 30 novembre 2017									
	Actions	Beauceville	Saint-Joseph	Saint-Odilon	Saint-Victor	RIM Tring-Jonction	MRC	Commentaires		
		Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Justifications	Prévisions	Montant réel dépensé par année
<b>ACTIONS PAR LE SSI ET LE CONSEIL MUNICIPAL</b>										
4	Transmettre à la MRC toutes les informations nécessaires à la rédaction du rapport annuel.	En continu	De façon annuelle et de plus, les statistiques sont envoyées aussi au centre 911 via le coordonnateur.	Dès 2012 et en continu. Rapport effectué à l'aide de la DG et du directeur SSI.	Communications constantes avec la MRC.	Fait à 100% Rapport envoyé par le directeur général annuellement		Les SSI mentionnent que les actions sont effectuées. Par contre, peu de remise de programmes, de rapports et de résolutions d'adoptions. Une copie conforme du rapport annuel des activités attendues en sécurité	<b>Comme je n'ai pas les chiffres de tous les SSI, je vous réfère à leurs rapports annuels des SSI</b>	
6	Réviser les ententes d'entraide afin d'assurer un déploiement des ressources en conformité avec les objectifs arrêtés au schéma et fournir une copie à la MRC.	En continu	En mode continu et analyser après chaque intervention	Dès 2010 et en continu. Réviser pour St-Benjamin et pour les municipalités de la MRC Robert-Cliche	Entente actuelle opérationnelle	Fait à 100% Entente signée avec chacun des services incendie fournissant de l'entraide.		Les SSI mentionnent être à jour, par contre, suivant la création de la RIM, certaines ententes doivent être mises à jour.		
10	Maintenir la gestion de la formation aux villes de Beauceville et de Saint-Joseph-de-Beauce en collaboration avec l'ÉNPQ ou tout établissement d'enseignement.	En continu (Aucune ententes avec l'ÉNPQ et résolution)	En place (Aucune ententes avec l'ÉNPQ et résolution)					Pour les départs de formation, les SSI passent par les gestionnaires de formation (Beauceville, St-Joseph, Nouvelle-Beauce et/ou Lac-Etchemin) toujours en attente des ententes avec l'ÉNPQ pour Beauceville et St-Joseph.		
12	Mettre en place un comité de santé et sécurité au travail et désigner, dans chaque service de sécurité incendie, une personne responsable de la santé et sécurité au travail.	En continu (Aucun rapport annuel, ni programme)	En place avec le comité de CSST de la ville où se trouve un représentant des pompiers. (1 compte rendu, fiche de programme)	Dès 2018 et en continu. Ajout du directeur ou d'un officier du SSI au comité déjà en place. (Pas de rapport annuel, réception d'un plan d'action)	À prévoir pour l'année 2	Fait à 100%. Pas de comité, mais le directeur général a les qualifications SST pour le SSI. (Aucun rapport annuel, ni programme)		Toujours en attente d'un rapport annuel de rencontre et du programme de prévention		
14	Mettre en place des mesures palliatives pour remplacer ou rendre conforme un véhicule qui ne parviendrait pas à réussir avec succès les inspections requises.					Fait à 100% (Aucune résolution sur le remplacement d'un véhicule)		Présentement, seule la RIM prévoit un achat de camion pour remplacer le rescue.		
19	Appliquer des mesures palliatives dans les secteurs où l'alimentation en eau est insuffisante (débit de moins de 1 500 l/min), telles que l'envoi de camions-citernes conformes avec la force de frappe initiale et des actions en matière de prévention.	En continu (Aucun rapport, entente ou résolution)	En place et évaluer après chaque intervention en milieu non urbain afin de respecter le nombre de gallonage prévu sur le schéma. (Aucun rapport annuel, ni programme)	Dès 2004 et en continu. (Aucun rapport annuel, ni programme)	Nouvelle borne-fontaine sèche prévue pour l'année 2 au 721 rang 3 Sud. (Aucun rapport annuel, ni programme)	Fait à 100%. Entraide automatique dans ces secteurs. (Aucun rapport annuel, ni programme)		Seul le programme d'entraide automatique de la MRC est en place. Aucune mesures palliatives, rapports, ententes et résolutions n'ont été communiqué à la MRC.		
58	Maintenir et participer aux rencontres de concertation regroupant notamment les responsables de chaque service de sécurité incendie, des policiers de la Sureté du Québec, des travailleurs du service ambulancier, de CAUCA, d'Hydro-Québec et du ministère des Transports.	En continu (Aucun rapport annuel)	En place et de plus aussi lors d'évènement d'importance qui attire des foules importantes. (Aucun rapport annuel)	à faire (Aucun rapport annuel)	Le SSI est ouvert à ces rencontres d'information lorsque celle-ci auront lieu. (Aucun rapport annuel)	Fait à 100% Participation au comité incendie de la MRC et participation avec les autres organismes sur demande. (Aucun rapport annuel)		Les SSI sont invités (et participent) à presque toutes les rencontres du CSI et de leurs comités techniques. Aucun rapport annuel sur leurs participations aux autres rencontres.		

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 1 - 1er décembre 2016 au 30 novembre 2017											
# ACTION	Actions	Beauceville	Saint-Joseph	Saint-Odilon	Saint-Victor	RIM Tring-Jonction	MRC	Commentaires			
		Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Justifications	Prévisions	Montant réel dépensé par année	
<b>ACTIONS SSI, CONSEIL MUNICIPAL ET MRC</b>											
20	Élaborer, en collaboration avec la MRC, puis mettre en place un programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau de manière à faciliter le ravitaillement des camions-citernes et les rendre accessibles en tout temps en s'inspirant de la norme NFPA 1142.	<u>Aucune remise</u>	En place de plus nous avons 6 bornes sèches en fonction sur les 2 territoires municipaux. <b>(Pas de programme, ni de résolution, mais réception d'un rapport)</b>	Dès 2018 et en continu. La dernière borne-fontaine sèche qui devait être installée l'a été en 2011 selon le SCR. L'entretien des bornes-fontaines se fait depuis un bon bout de temps. <b>(Pas de programme, pas de résolution, mais réception d'un rapport)</b>	Entente verbale avec le SSI de Saint-Benoit-Labre pour l'utilisation de la borne-fontaine sèche située sur les terrains de Roméo Laflamme et fils (25 route Laflamme, Saint-Benoit-Labre) en attendant la réalisation de la BFS 721 rang 3 Sud. (Pas de programme, pas de résolution, pas de rapport)	Fait à 100% En révision actuellement pour être adopté. <b>(Pas de programme, pas de résolution, pas de rapport)</b>	<b>Le coordonnateur à procéder à la confection d'un programme d'entretien (projet 8)</b>	<b>Toujours en attente d'approbation de programme (projet 8) et éventuellement d'une résolution d'adoption du programme (projet 8)</b>			<b>Comme je n'ai pas les chiffres de tous les SSI, je vous réfère à leurs rapports annuels des SSI</b>
31	Harmoniser la réglementation municipale en matière incendie (en collaboration avec les SSI).	Règlement municipal en prévention incendie seulement	Règlement municipal en prévention incendie seulement	Règlement municipal en prévention incendie seulement	Règlement municipal en prévention incendie seulement	Fait à 100% Mise à jour en continu de la réglementation, dont celui des alarmes non fondées. <b>(Les municipalités de la RIM ont tout un règlement en prévention incendie - non harmonisé)</b>	<b>Les municipalités ont toutes une réglementation en sécurité incendie (non harmonisé). Un projet de règlement harmonisé a été soumis au CSI, mais celui-ci n'a pas été approuvé. Un nouveau projet de règlement harmonisé sera proposé en 2018</b>				
45	Répertorier les « autres activités » par les municipalités et ensuite validées par le coordonnateur de la MRC qui procédera à mettre à jour leurs vrais usages et permettre de refaire le classement réel de ces bâtiments.	<u>Aucune remise</u>	À l'étude avec le directeur et le TPI de la ville. <b>(Aucun rapport)</b>	Dès 2013 et en continu. On les fait au fur et à mesure dans Première Ligne. <b>(Aucun rapport)</b>	<u>Aucune remise</u>	Fait à 100% Actualisation au besoin par le chef pompier. <b>(Aucun rapport)</b>	<b>Le coordonnateur a fait une mise à niveau janvier 2017 au niveau de Première Ligne. Aucune remise de rapport des SSI</b>				

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 1 - 1er décembre 2016 au 30 novembre 2017										
# ACTION	Actions	Beauceville	Saint-Joseph	Saint-Odilon	Saint-Victor	RIM Tring-Jonction	MRC	Commentaires		
		Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Justifications	Prévisions	Montant réel dépensé par année
<b>ACTIONS SSI ET MRC</b>										
7	Élaborer et mettre en place un programme de recrutement régional des pompiers.	À participer à l'élaboration du programme. En attente d'adoption.					Le coordonnateur à procéder à la confection d'un programme de recrutement régional (projet 4)	Toujours en attente d'approbation de programme (projet 4) et éventuellement d'une résolution d'adoption du programme (projet 4)		
9	S'assurer d'avoir parmi les effectifs de chacun des services de sécurité incendie, ou à la MRC ou par secteur, une ou des ressources formées pour la recherche des causes et des circonstances des incendies.	En continu. (Aucun relevé de note ou diplôme reçu)	Réception 18-02-26	Dès 2008 et en continu. Réception 18-03-21	Effectif pour le SSI de Saint-Victor. Réception 18-03-21	Fait à 100%. 3 pompiers sont formés dans le SSI Réception 18-03-26		Toujours en attente des relevés de notes ou certificats	Comme je n'ai pas les chiffres de tous les SSI, je vous réfère à leurs rapports annuel des SSI	
25	Élaborer et maintenir un programme de mobilisation de la MRC lors d'interventions nécessitant la force de frappe.	En application depuis 2015								
↓↓↓↓↓ ACTIONS SSI ↓↓↓↓↓										
<b>FORMATION</b>										
8	S'assurer que tous les pompiers possèdent la formation requise pour les tâches à accomplir en conformité avec le règlement applicable au Québec.	Annuellement les SSI fournissent à la MRC un document sur l'estimation des besoins en formation pour les pompiers volontaires ou à temps partiel accompagnés d'une résolution.					Le coordonnateur assume le lien avec le MSP		Comme je n'ai pas les chiffres de tous les SSI, je vous réfère à leurs rapports annuels des SSI	
11	Élaborer et mettre en place un programme d'entraînement mensuel en s'inspirant de la norme NFPA 1500 et des guides de l'ÉNPQ.	Programme d'entraînement annuel. (Aucun programme)	En place avec l'aide des officiers. (Aucun programme)	Dès 2010 et en continu. (Aucun programme)	Entraînement mensuel en place. (Aucun programme)	Fait à 100%. Le chef pompier prévoit une pratique par mois avec participation des autres SSI selon la nature de la pratique. (Aucun programme)		Toujours en attente du programme de formation annuel		

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 1 - 1er décembre 2016 au 30 novembre 2017										
# ACTION	Actions	Beauceville	Saint-Joseph	Saint-Odilon	Saint-Victor	RIM Tring-Jonction	MRC	Commentaires		
		Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Justifications	Prévisions	Montant réel dépensé par année
<b>ENTRETIENS</b>										
13	Soumettre tous les véhicules d'intervention aux inspections requises selon le Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention produit par le MSP.	Programme à l'interne de vérification hebdomadaire par les pompiers. Au retour de chaque intervention. Teste des pompes et des véhicules au mois de juin. Programme SAAQ une par année. (Pas de rapport annuel, indicateur de performances seulement)	En place avec l'aide d'une ressource externe. (Réception des tests et indicateurs de performances)	Dès 2008 et en continu. Vérification mécanique et essai annuel des camions et pompes, vérification des échelles, APRIA, bouteilles, extincteurs, RDS... (Réception des tests et indicateurs de performances)	En place pour le SSI de Saint-Victor. (Pas de rapport annuel, indicateur de performances seulement)	Fait à 100%. Tests tous réussis. (Réception des tests et indicateurs de performances)		Toujours en attentes d'un rapport annuel sur l'inspection des véhicules et accessoires d'interventions		
15	Mettre en place un programme de remplacement, d'entretien et d'évaluation des véhicules d'intervention et des pompes portatives en s'inspirant des normes applicables et du Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention produit par le MSP sur le sujet.	Programme à l'interne de vérification hebdomadaire par les pompiers. Au retour de chaque intervention. Teste des pompes et des véhicules au mois de juin. Programme SAAQ une par année. (Aucun programme)	En place et évaluer au besoin. (Aucun programme)	La pompe portative a été remplacée en 2017. (Aucun programme)	Réparation de la pompe AFL 25. (Aucun programme)	Fait à 100%. Tests tous réussis. (Aucun programme)		Toujours en attentes d'un programme de remplacement, d'entretien et d'évaluation des véhicules et pompes portative.		Comme je n'ai pas les chiffres de tous les SSI, je vous réfère à leurs rapports annuels des SSI
16	Appliquer le programme d'entretien, d'évaluation et de remplacement des équipements selon les exigences des fabricants et les normes établies.	En continu. (Aucun programme)	En place et évaluer lors de l'inspection 1 fois par semaine. (Aucun programme)	Aucune remise	En place pour le SSI de Saint-Victor. (Aucun programme)	Fait à 100%. Remplacement en continu ou réparation. (Aucun programme)		Toujours en attentes d'un programme d'entretien, d'évaluation et de remplacement des équipements.		
24	Mettre à l'essai hebdomadairement les radios portatives ainsi que les téléavertisseurs.	En continu. (Aucun rapport annuel)	En place et évaluer lors de l'inspection 1 fois par semaine. (Aucun rapport annuel)	Test à tout les mercredis 18 h 30 de la Centrale CAUCA. (Aucun rapport annuel)	En place pour le SSI de Saint-Victor. (Aucun rapport annuel)	Fait à 100%. Test par la centrale chaque semaine. (Aucun rapport annuel)	Le coordonnateur a vérifié les fréquences radio à l'aveuglette durant l'année de chacun des SSI, et reçoit des tests hebdomadaires de St-Joseph et Tring-Jonction.	Toujours en attentes d'un rapport annuel sur les essais annuels.		
27	Revoir les procédures opérationnelles afin que les ressources humaines et matérielles soient mobilisées en tenant compte notamment de la catégorie de risques et des particularités du territoire en s'inspirant du Guide des opérations fourni par le ministère de la Sécurité publique.	Le programme de mobilisation - Force de frappe de la MRC en fonction depuis 2015. Des modifications sont apportées selon l'évaluation des SSI à l'occasion via le logiciel CAUCA par le coordonnateur de la MRC.						Le coordonnateur soumet aux SSI des DGP sur différentes procédures opérationnelles qui ne sont toujours pas mises en application par les SSI.		

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 1 - 1er décembre 2016 au 30 novembre 2017										
# ACTION	Actions	Beauceville	Saint-Joseph	Saint-Odilon	Saint-Victor	RIM Tring-Jonction	MRC	Commentaires		
		Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Justifications	Prévisions	Montant réel dépensé par année
<b>INTERVENTIONS</b>										
28	Rédiger et transmettre, pour chaque intervention, à la MRC, un rapport d'intervention. Le SSI doit également compléter le rapport d'intervention incendie (DSI) après chacune des interventions applicables et le transmettre au ministère de la Sécurité publique (MSP) dans les délais prescrits. Il doit aussi compiler les données dans le logiciel informatique de la MRC pour la production du rapport annuel.	Les SSI complète un rapport d'intervention pour chacune des interventions dans Première Ligne et DSI 2003 lorsque requis. (Les SSI ont un délai d'un mois pour compléter leurs rapports).							Une copie conforme des rapports d'incidents destinés à la Direction de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique devra être compilée dans le logiciel informatique de la MRC dans un délai d'un (1) mois suivant l'intervention et être transmise par les autorités locales dans les délais prescrits.	Comme je n'ai pas les chiffres de tous les SSI, je vous réfère à leurs rapports annuels des SSI
29	Réaliser des activités relatives à la recherche des causes et des circonstances des incendies en s'associant à des ressources formées en cette matière	Le protocole de recherche sur les causes et circonstances des incendies et le mécanisme de maintien des enquêteurs disponibles a été adopté en 2018								
57	Continuer d'offrir à la population les services pour les autres risques identifiés au chapitre 5 (tableau 13).	Les SSI continues d'offrir à la population les services pour les autres risques identifiés au chapitre 5 (Aucun rapport annuel, à l'exception des indicateurs de performances)							Toujours en attentes d'un rapport annuel.	
<b>PRÉVENTIONS RISQUES FAIBLES ET MOYENS</b>										
33	Appliquer le programme sur l'installation des avertisseurs de fumée (PVAF) selon les fréquences déterminées au schéma avec la collaboration de ressources formées en cette matière soit des pompiers ou toutes personnes désignées pour les risques faibles et moyens.	Les SSI appliquent le plan de prévention des Incendies d'avril 2008, les données sont complétées dans première ligne						Un nouveau Programme de vérification des avertisseurs de fumée a été adopté le 14 mars 2018		17 275.75 \$
40	Modifier le formulaire d'inspection PVAF.	Les SSI devront élaborer un nouveau formulaire en 2018	Les SSI devront élaborer un nouveau formulaire en 2018	Les SSI devront élaborer un nouveau formulaire en 2018	Les SSI devront élaborer un nouveau formulaire en 2018	Les SSI devront élaborer un nouveau formulaire en 2018		Suivant l'adoption du nouveau programme de vérification des avertisseurs de fumée le 13 mars 2018, le formulaire d'inspection devra être modifié par les SSI en 2018	Comme je n'ai pas les chiffres de tous les SSI, je vous réfère à leurs rapports annuels des SSI	
36	Appliquer le programme de sensibilisation du public de la MRC.	Tous les SSI appliquent le programme sur les activités de sensibilisation du public. Plusieurs activités sont réalisées dont : Semaine de prévention, portes ouvertes des casernes à la population, démonstrations d'utilisation d'extincteurs portatifs, visites dans les écoles et les habitations pour personnes âgées et exercices d'évacuation. Parutions dans le journal local. (Aucun rapport annuel)						Toujours en attente d'un rapport annuel.		
44	Appliquer le programme (Inspections / évacuations annuelles des R3/R4 hors 5 ans).							Programme en élaboration en 2018 par le coordonnateur		
47	Élaborer et mettre en application les différents programmes de sensibilisation du public de la MRC.	Les SSI devront mettre en application 3 programmes en 2018 : Le programme de sensibilisation « Grand public », Le programme de « Campagne destinée aux aînés », Programme « Campagne jeunesse ».								Programme à remettre au 31 novembre 2018
48	Réaliser un rapport annuel sur les activités de sensibilisation du public.	Rapport à remettre au 31 novembre 2018								Rapport à remettre au 31 novembre 2018



Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 1 - 1er décembre 2016 au 30 novembre 2017										
# ACTION	Actions	Beauceville	Saint-Joseph	Saint-Odilon	Saint-Victor	RIM Tring-Jonction	MRC	Commentaires		
		Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Justifications	Prévisions	Montant réel dépensé par année
<b>PRÉVENTION RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS</b>										
34	Appliquer le programme d'inspection des risques élevés et très élevés de la MRC.	Depuis 2015, la délégation de compétence en prévention incendie de la MRC Robert-Cliche a été abandonnée au profit de chacune des municipalités. Le SSI de Beauceville a offert par contrat, l'opportunité aux autres SSI des heures pour l'inspection de leurs risques plus élevés. Depuis 2015, c'est maintenant le SSI de la ville de Beauceville qui s'occupera des inspections périodiques des risques plus élevés de tout le territoire de la MRC Robert-Cliche.					Programme d'inspection des risques élevés et très élevés adopté par le CSI en 2014		La MRC Robert-Cliche entend continuer à appliquer et à bonifier le programme concernant l'inspection des risques plus élevés.	
42	Réaliser 20 % des inspections annuelles du programme d'inspection des risques élevés et très élevés de la MRC.	Entente avec la ville de Beauceville sur l'utilisation de leur préventiviste (réception des indicateurs de performances)								
35	Procéder à la confection, ou révision (selon le cas), des plans d'interventions pour les risques élevés et très élevés aux 5 ans (à l'exception des bâtiments agricoles).	À l'exception du SSI de St-Odilon, les SSI réalisent leurs plans d'interventions.					Le programme sur la confection des plans d'intervention adopté en 2008. Les plans d'intervention doivent s'inspirer de la NFPA 1620.		Le préventiviste de la ville de Beauceville (en collaboration avec le coordonnateur) travaille présentement à développer une mise à jour du programme afin d'uniformiser la prise de note à la confection des plans d'interventions pour les risques plus élevés.	
46	Réaliser 20 % des plans d'intervention annuellement et fournir un rapport annuel à la MRC sur le nombre de plans d'interventions effectués.									
49	Impliquer les directeurs en sécurité incendie des municipalités et le coordonnateur lors de la planification de l'urbanisation du territoire de chacune des municipalités, qui aiderait à déterminer des mesures visant à promouvoir l'utilisation des mécanismes d'autoprotection et inciter les municipalités à les appliquer.	Rencontre sporadique lors de nouveau projet. (Aucun rapport annuel)	En place avec l'urbaniste de la ville. (Aucun rapport annuel)	Dès 2004 et en continu. (Aucun rapport annuel)	Aucune remise	Fait à 100% Fait au besoin selon les municipalités. (Aucun rapport annuel)		Aucun rapport sur les rencontres, ni des mesures proposées		Comme je n'ai pas les chiffres de tous les SSI, je vous réfère à leurs rapports annuels des SSI
50	Encourager les entreprises et les institutions présentes sur le territoire à avoir recours à des mesures ou mécanismes d'autoprotection comme : l'installation de systèmes fixes d'extinction ou de détection de l'incendie ou de transmission automatique de l'alerte au service de sécurité incendie ou la mise sur pied d'une brigade privée de pompiers ou avoir recours en permanence aux services d'une ressource qualifiée en prévention.	Cela se fait lors des visites du préventiviste, si besoin. (Aucun rapport annuel)	En place de plus cette année 3 entreprises ont été formés sur l'utilisation des extincteurs, dont 45 jeunes d'un programme scolaire particulier. (Aucun rapport annuel)	Début 2010 et en continu. Des gicleurs ont été installés chez Interbois et chez les Appartements Rousseau. La fabrique a refusé dans faire l'installation. (Aucun rapport annuel)	Aucune remise	Fait à 100% Entente préventiviste avec ville de Beauceville. (Aucun rapport annuel)		Aucun rapport sur les rencontres, ni des mesures proposées		
51	Sensibiliser les municipalités participantes, notamment à l'égard de la localisation des risques d'incendie sur leur territoire respectif en vue de contrer les lacunes en intervention ou de retarder la progression de l'incendie pour certains bâtiments.							Les SSI devront débiter l'action 51 en 2018 et fournir un rapport.		

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 1 - 1er décembre 2016 au 30 novembre 2017										
# ACTION	Actions	Beauceville	Saint-Joseph	Saint-Odilon	Saint-Victor	RIM Tring-Jonction	MRC	Commentaires		
		Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Justifications	Prévisions	Montant réel dépensé par année
52	Faire la promotion, auprès des entreprises et des institutions de la région, des avantages d'avoir des employés aptes à manier des extincteurs et offrir la formation en conséquence.							Les SSI devront débiter l'action 52 en 2018 et fournir un rapport.		

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 1 - 1er décembre 2016 au 30 novembre 2017										
# ACTION	Actions	Beauceville	Saint-Joseph	Saint-Odilon	Saint-Victor	RIM Tring-Jonction	MRC	Commentaires		
		Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Justifications	Prévisions	Montant réel dépensé par année
<b>COMMUNICATIONS</b>										
21	Maintenir les appareils de communication dans les véhicules d'intervention pour rejoindre le central d'appel et les autres SSI lors d'intervention conjointe.	En continu. (Aucun rapport annuel)	En place. (Aucun rapport annuel)	Dès 2004 et en continu. Les 2 camions des radios fixes de communication. (Aucun rapport annuel)	En place pour le SSI de Saint-Victor. (Aucun rapport annuel)	Fait à 100% Tests effectuées. (Aucun rapport annuel)	La MRC a adopté une résolution en 2016 (5678-16) sur les fréquences et l'ordre des fréquences programmées des appareils de communications dans les véhicules d'interventions.	Toujours en attente d'un rapport annuel.		Comme je n'ai pas les chiffres de tous les SSI, je vous réfère à leurs rapports annuels des SSI
22	S'assurer que chaque officier responsable d'une équipe d'intervention ait une radio portative et procéder aux acquisitions requises, le cas échéant.	Chaque pompier reçoit une radio à l'embauche. (Aucun rapport annuel)	En place. (Aucun rapport annuel)	Dès 2004 et en continu. Les officiers ont une radio en permanence sur eux. J'ai aussi des radios supplémentaires dans les 2 camions. (Aucun rapport annuel)	En place pour le SSI de Saint-Victor. (Aucun rapport annuel)	Fait à 100% Chaque pompier à sa radio. (Aucun rapport annuel)		Toujours en attente d'un rapport annuel.		
23	S'assurer et maintenir la compatibilité du système de communication des services de sécurité incendie de la MRC et des municipalités limitrophes.	Transférer sur UTAC. (Aucun rapport annuel)	En place. (Aucun rapport annuel)	Dès 2015 et en continu. Programmation des nouveaux radios incluant UTA1 à UTAC5. (Aucun rapport annuel)	En place pour le SSI de Saint-Victor. Les fréquences UTAC ont été ajoutées. (Aucun rapport annuel)	Fait à 100% Tests effectué. (Aucun rapport annuel)		Toujours en attente d'un rapport annuel.		
<b>DÉSINCARCÉRATION</b>										
54	S'assurer que tous les pompiers et officiers possèdent la formation requise pour les tâches à accomplir en conformité avec le règlement applicable au Québec concernant la désincarcération.	Tous les pompiers intéressés de faire partie de l'équipe sont formés. (Aucun rapport annuel)	En place et le suivi est assuré par le directeur du service. (Aucun rapport annuel)					Toujours en attente des relevés de notes ou certificats		Comme je n'ai pas les chiffres de tous les SSI, je vous réfère à leurs rapports annuels des SSI
56	Concevoir un rapport annuel des activités en désincarcération.	Suivi sur PL. (Pas de rapport annuel, indicateurs de performances seulement)	En 2018. (Pas de rapport annuel, indicateur de performances seulement)					Toujours en attente d'un rapport annuel.		
53	Élaborer et mettre en place un programme de mobilisation de désincarcération afin que les procédures soient identiques pour chacun des services de sécurité incendie.	En 2018	En 2018					Les SSI de Beauceville et Saint-Joseph devront débiter l'action 53 en 2018 et fournir un programme de mobilisation.		
55	Mettre en place, en s'inspirant de la norme NFPA 1500 et du guide de l'ÉNPQ, un programme d'entraînement concernant la désincarcération.	En 2018	En 2018					Les SSI de Beauceville et Saint-Joseph devront débiter l'action 55 en 2018 et fournir un programme d'entraînement sur la désincarcération.		

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 1 - 1er décembre 2016 au 30 novembre 2017										
# ACTION	Actions	Beauceville	Saint-Joseph	Saint-Odilon	Saint-Victor	RIM Tring-Jonction	MRC	Commentaires		
		Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Date de remise à la MRC ou début de l'action	Justifications	Prévisions	Montant réel dépensé par année
<b>MRC</b>										
2	Maintenir l'engagement d'une ressource afin d'assurer la coordination du schéma et le suivi de la mise en oeuvre.							En poste depuis avril 2012 résolution d'embauche		
3	Élaborer annuellement un rapport d'activités tel que requis à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie et le transmettre au MSP dans le délai prescrit et en transmettre une copie aux municipalités.	Les SSI doivent remettre leur rapport PMO/IP pour le 31 janvier 2018						En élaboration	Prévision d'adoption au conseil des maires du 11 avril 2018	
5	Sensibiliser les employeurs sur le territoire de la MRC à l'égard des avantages d'avoir des ressources formées en sécurité incendie parmi leur personnel, et les encourager sur l'implantation d'une brigade industrielle à l'utilisation d'extincteurs portatifs.							En 2018	L'action 5 est prévue pour élaboration en 2018	
30	Maintenir le programme portant sur l'évaluation et l'analyse des incidents et s'assurer de l'application ultérieure de celui-ci par les services incendie.							Adopté le 13/09/2017 R6006-17		
32	Élaborer un programme de prévention régional en s'inspirant du CNPI ou selon la législation en vigueur.							Projet d'un règlement harmoniser en prévention incendie refusé en 2017. En attente du TPI et coordonnateur en 2018		
37	Mettre en place un programme d'évaluation et d'analyse des incidents.							Adopté le 13/09/2017 R6006-17		
38	Bonifier le programme concernant la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée (PVAf).							Adopté le 14/03/2018	Manque les résolutions des municipalités pour application locale	
39	Concevoir un formulaire d'auto-inspection dans le cadre du programme PVAf (absence après 2 visites).							Adopté le 14/03/2018	Manque les résolutions des municipalités pour application locale	
41	Bonifier le programme concernant l'inspection des risques plus élevés (les bâtiments agricoles sont exclus).							En 2018	L'action 41 est prévue pour élaboration en 2018	
43	Création du nouveau programme (inspections/évacuations annuelles des R3/R4 hors 5-ans) sera développée par la MRC concernant les Centres de petite enfance, résidences pour personnes âgées, RI, écoles, centre d'accueil, centre hospitalier y compris les centres de soin de longue durée.							En 2018	L'action 43 est prévue pour élaboration en 2018	